



**RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE**  
**XIème Congrès de la FAEN**  
**4 février 2016**

La motion d'orientation générale adoptée à l'occasion du dernier Congrès ordinaire de mai 2013 a guidé l'action de la FAEN. Les responsables de la Fédération ont agi dans le cadre de leurs mandats qui avaient pour but notamment :

- de préserver l'indépendance de la FAEN (et de ses syndicats), vis à vis du pouvoir, comme des partis politiques, mais aussi vis à vis d'autres organisations syndicales, et de lui permettre de participer au dialogue social,
- de combattre les textes liberticides relatifs aux nouveaux critères établissant la représentativité des organisations syndicales et ceux visant à limiter les droits syndicaux et la liberté d'expression des organisations jugées non représentatives,
- de permettre à la FAEN de participer ès qualité aux élections professionnelles de décembre 2014,
- de revendiquer une autre politique éducative et une véritable refondation de l'école de la république, de combattre la loi Peillon d'orientation et de programmation qui renforce l'uniformité du collège unique, accentue l'abaissement des exigences et prévoit l'éclatement du second degré,
- de défendre l'école de la République,
- de défendre la laïcité et le financement des services publics,
- de lutter contre l'échec scolaire,
- d'œuvrer pour une valorisation et une meilleure reconnaissance des métiers et des personnels,
- d'obtenir une meilleure formation initiale et continue des personnels,
- de combattre les dérives liées au manque d'encadrement de l'autonomie accordée aux établissements,
- de rétablir l'autorité des personnels,
- de lutter contre les incivilités et la violence,
- de revendiquer l'amélioration des conditions de travail, la prise en compte et la prévention des risques psychosociaux,
- de revaloriser les traitements et les carrières,
- de défendre les rémunérations outre-mer et à l'étranger,
- de défendre la protection sociale, les retraites et les pensions,
- de mettre en place une véritable médecine professionnelle et de prévention,
- de lutter contre la décentralisation quand le transfert des compétences administratives de l'État vers des entités locales affecte le caractère national de l'enseignement public et l'égalité de traitement des futurs citoyens,
- de permettre aux syndicats affiliés de bénéficier de l'appui de la fédération dans le cadre de notre conception commune du syndicalisme (proposition, négociation, mais aussi action lorsque cela est nécessaire) de la défense des métiers de l'Éducation nationale, des personnels qui les exercent et qui sont de plus en plus soumis à des pressions qui vont parfois jusqu'au harcèlement.

**Modifications du Co-Secrétariat général :**

Philippe Adrian, Marc Geniez et Pascal Cazier ont été élus Co-secrétaires généraux à compter du 19/09/2013. Suite à la démission de Philippe Adrian, Jean Baptiste Verneuil a été élu Co-secrétaire général à compter du 06/06/2014. Suite à la démission de Pascal Cazier, Norman Gourrier a été élu Co-secrétaire général à compter du 09/07/2015.

## **Evolution de la composition du Bureau fédéral :**

Le Bureau fédéral a enregistré le départ de Céline Vivier, représentante du SNEP-FAEN, suite à la dissolution de ce syndicat à compter du 01/09/2015. René Rabeyrolles (démissionnaire pour raison personnelle) a été remplacé par Claude Wodarczyk. Alain Mauduit a succédé à Philippe Adrian démissionnaire.

## **Modifications du Secrétariat général des syndicats membres :**

Le SNCL-FAEN a élu un nouveau Secrétaire général, Jean Denis Merle.

Le SNAPAI-FAEN a élu un nouveau Secrétaire général, Alain Mauduit.

Le SPIEN-FAEN a élu une nouvelle Secrétaire générale, Rachel Matulik.

## **COMMUNICATION :**

### **- Publications externes :**

- La lettre télématique « FAEN-infos » est toujours publiée régulièrement chaque quinzaine. Elle est envoyée par mail aux adhérents et contacts, relayée par les syndicats membres qui le souhaitent, mise en ligne sur le site fédéral et diffusée sur les réseaux sociaux.

- Des communiqués de presse fédéraux sont envoyés à la presse, aux syndicats membres, mis en ligne sur le site fédéral et diffusés sur les réseaux sociaux.

### **- Publications internes :**

Des notes aux responsables sont régulièrement envoyées.

### **- Fiches mémento :**

Les fiches mémento réalisées par Sophie Mallet sont publiées sur le site fédéral et mises à la disposition de tous.

### **- Site internet :**

Poursuite de l'évolution et de l'enrichissement du nouveau site fédéral ([www.faen.org](http://www.faen.org)) réalisé et géré par JB Verneuil.

Mises à jour très régulières (communiqués, extraits des faen-infos, fiches mémento, faen-infos au format .pdf, photos voire vidéos ...)

Conservation du nom de domaine [www.faen.fr](http://www.faen.fr) et redirection automatique vers [www.faen.org](http://www.faen.org)

### **- Réseaux sociaux :**

Création en août 2013 d'un compte Twitter ([https://twitter.com/FAEN\\_officiel](https://twitter.com/FAEN_officiel)), cogéré par Fabienne Canonge et JB Verneuil, permettant la diffusion d'informations, de liens et permettant de « retwitter » les publications des syndicats membres disposant d'un compte Twitter et l'alimentant.

## **RECONNAISSANCE DE LA FAEN :**

### **- Par l'administration :**

- Le 17 octobre 2013 audience au Cabinet du ministre ayant pour objet les missions et le service des enseignants.

- Le 4 novembre 2013, audience auprès de l'Inspection Générale Etablissements Vie Scolaire. L'ordre du jour était le suivant : réactualisation de la circulaire des missions des CPE, professionnalisation des assistants d'éducation, lutte contre les violences scolaires.

- Participation à de nombreuses réunions au ministère relatives à la préparation des élections professionnelles de 2014, puis au bilan de ces scrutins.

- Le 27 janvier 2015, audience auprès de Bernard Lejeune directeur de cabinet du ministre de l'éducation nationale

- En février 2015, audience auprès du directeur général adjoint du cabinet de la ministre de l'Education nationale au sujet de la réforme du collège et de la mise en place du socle

commun, de la réforme de l'évaluation des élèves, de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, de la liaison lycée/enseignement supérieur (Bac-3/Bac+3).

- En février 2015, audience auprès des services de la DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire).

- Le 17 mars 2015, audience auprès d'Ali Saïb, conseiller du premier ministre à Matignon

- Participation à de nombreuses réunions relatives aux moyens de communication électronique (listes de diffusion institutionnelles) mis à la disposition des organisations syndicales par le MENESR (notamment le 24 mars 2015 et le 5 mai 2015).

- Le 5 novembre 2015, audience auprès de M. Prévost, conseiller social du ministre.

- Nombreuses audiences au sujet de la situation à Mayotte (Matignon, fonction publique, ministère de l'outre-mer, cabinet de la ministre de l'Education nationale).

#### **- Participation à des interfédérales :**

- Prise de position en septembre 2013, contre la poursuite de l'inacceptable réforme des retraites.

- Participation aux interfédérales demandant l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires et soutien aux syndicats du premier degré de la fédération.

- Participation aux interfédérales contre la réforme du collège, notamment en septembre 2015 (communiqué commun et grève), et soutien aux syndicats du second degré de la fédération.

- Participation à l'interfédérale AESH de septembre à novembre 2015 (communiqué commun et journée nationale de mobilisation)

#### **- Mayotte :**

- Soutien permanent de la FAEN aux actions menées par le SAEM-FAEN à Mayotte contre la baisse du pouvoir d'achat et pour obtenir de meilleures conditions d'intégration des fonctionnaires des corps de la collectivité de Mayotte dans les corps correspondants de la fonction publique de l'Etat.

### **PRISES DE POSITION ET PUBLICATIONS DE DOSSIERS :**

- En octobre 2013, pétition FAEN contre l'aggravation des conditions de travail.

- de 2013 à aujourd'hui, analyse détaillée et opposition à la Loi Peillon d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, aux décrets Peillon - Hamon et à leurs conséquences : éclatement du second degré, rattachement du collège à l'école primaire, mise en place du conseil Ecole-Collège, création du cycle dit « de consolidation » (CM1-CM2-Sixième), modifications statutaires, attaques contre les enseignements disciplinaires, la transmission des savoirs et savoir-faire, la liberté pédagogique individuelle des professeurs, suppression de la notation, réforme du collège et bientôt nouvelle réforme du lycée aggravant les effets de la précédente ...).

- En août 2014, la FAEN propose 21 mesures contre la violence à l'école et interpelle la ministre.

### **ACTIONS EN JUSTICE ET RECOURS :**

- En juin 2014, la FAEN obtient partiellement gain de cause et l'annulation par la Cour Administrative d'appel de Paris de l'attribution du dernier siège du Comité Technique Ministériel de l'Education Nationale lors des élections professionnelles de 2011. C'est la première fois que l'attribution d'un siège est annulée ; cela vaut au jugement de la CAA de Paris de figurer dans le recueil Lebon, véritable « bible » de la jurisprudence. C'est également la reconnaissance des nombreuses irrégularités constatées.

- Le 26 septembre 2014, la FAEN obtient l'annulation par le Conseil d'Etat de la circulaire n°2012-080 du 20/04/2012 relative aux droits syndicaux notamment pour la l'utilisation par les syndicats des listes de diffusion institutionnelles c'est-à-dire l'envoi de messages électroniques sur les adresses professionnelles des personnels. Cette circulaire prétendait empêcher les organisations syndicales qui ne sont pas représentées aux Comités Techniques de procéder à de tels envois. **La FAEN fut la seule à combattre ce déni de démocratie. Notre victoire rétablit la démocratie sociale.** Une nouvelle circulaire est en préparation ouvrant à tous les syndicats légalement constitués l'utilisation des listes de diffusion institutionnelles. Au-delà du cas d'espèce, le Conseil d'Etat indique que la présence dans une instance donne l'exclusivité sur les prérogatives de cette instance mais que pour le reste, les syndicats doivent être traités à égalité.

Les compétences juridiques de Denis Roynard, assisté de Marc Geniez, ont permis ces deux résultats.

## **ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE DECEMBRE 2014 :**

**L'indépendance de la FAEN a été préservée, cette dernière ayant participé ès qualité aux élections.**

Pour le deuxième scrutin consécutif, la FAEN a fait face avec succès aux nombreuses problématiques et contraintes liées au vote numérique (dématérialisation de l'intégralité du processus de dépôt des listes, des professions de foi et des « boutons de vote », campagne électorale numérique, puis vote des personnels).

Les responsables de la FAEN se sont fortement impliqués aux côtés des responsables des syndicats membres pour recueillir les engagements de candidature, déposer le maximum de listes fédérales et syndicales, veiller à leur équilibre (répartition géographique, catégories de personnels, parité homme femme ...) et élaborer des professions de foi fédérales prenant en compte les revendications des différentes catégories de personnels.

Ils ont également mené campagne, assuré la diffusion des professions de foi et publications fédérales, et se sont mis à la disposition des syndicats qui souhaitaient bénéficier d'une aide matérielle ou technique. Ils ont informé les personnels sur les modalités pratiques du vote et les nombreux obstacles techniques que chaque électeur devait surmonter.

La FAEN a utilisé pleinement les moyens mis à la disposition des organisations syndicales par l'administration : listes de diffusion et serveurs informatiques permettant l'envoi aux électeurs d'un nombre contingenté de messages par scrutin. Profitant des compétences techniques de ses responsables, la FAEN n'a rien eu à envier aux grosses fédérations en terme de capacité de communication numérique (maîtrise de l'outil informatique, qualité éditoriale et graphique, fréquence d'envois).

Toutefois, la saturation des boites professionnelles électroniques et l'exaspération de certains électeurs recevant des dizaines de messages syndicaux ou fédéraux par semaine ont contribué à l'abstentionnisme croissant et au vote blanc (26110 votes blanc au CTM, c'est à dire plus que le quotient électoral pour obtenir un siège au CTM). Cela démontre également qu'une campagne numérique tardive, limitée aux semaines qui précèdent le scrutin, ne permet pas de compenser le handicap que constitue une faible implantation syndicale locale et/ou des carences en terme de suivi individualisé de carrière.

La liste présentée par la FAEN à l'élection au Comité Technique du Ministère de l'Education Nationale (CTMEN) a obtenu 4075 voix, soit 1,053 % des suffrages exprimés.

Pour l'élection au Comité Technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CTMESR), la FAEN était représentée par la liste SAGES - SNAPAI. Cette liste a obtenu 1351 voix, soit 1,56 % des suffrages exprimés.

**Les résultats sont très insatisfaisants et ont pour conséquence la diminution drastique des moyens syndicaux (décharges) accordés à la FAEN, ce qui a des**

**conséquences directes sur son fonctionnement et surtout sur celui de ses syndicats membres. Sans surprise, la FAEN n'obtient pas de siège au CTMEN, ni au CTMESR.**

La FAEN a réussi à déposer une liste dans 20 académies (sur 31) aux élections aux Comités Techniques Académiques (CTA) permettant ainsi d'assurer la visibilité de la FAEN dans ces académies - y compris dans des académies où l'implantation syndicale est insuffisante - et un report de voix en faveur de la liste FAEN présentée au CTM.

**Les résultats sont globalement insatisfaisants, la FAEN n'obtenant aucun siège dans aucun CTA.**

Dans quelques académies, le score est toutefois très largement au dessus de la moyenne nationale (Guadeloupe, Mayotte, Aix-Marseille, Caen, Nancy-Metz et Montpellier), signe d'une meilleure implantation des syndicats de la fédération. La FAEN obtient 1088 voix dans la seule académie d'Aix-Marseille, soit 1/4 du total des voix obtenues aux élections aux CTA et au CTMEN.

**Dans les académies où un ou plusieurs syndicat(s) membre(s) sont bien implantés, notamment en siégeant en CAPA et en étant en capacité de participer aux opérations de gestion de carrière des personnels et de les informer du résultat de ces commissions, la FAEN recueille des suffrages très supérieurs à la moyenne nationale. Ainsi, les pourcentages obtenus aux différents CT académiques varient de 0,42 % à 6,23 %.**

**En conséquence, il appartient, d'ici les prochaines élections, à l'ensemble des syndicats membres et aux responsables fédéraux de conduire une réflexion approfondie et de remédier, partout où cela est possible, au principal obstacle rencontré par la FAEN : l'absence ou la trop faible implantation syndicale constatée dans certaines académies.**

**Malgré les efforts déployés, particulièrement depuis 2010-2011, par les syndicats membres pour faire connaître à leurs adhérents et sympathisants le logo de la FAEN et médiatiser la fédération, le report de voix entre les listes syndicales présentées pour les élections aux CAPA, CCPA et CAPN et la liste fédérale présentée au CTA et au CTMEN n'est pas satisfaisant.**

**On peut estimer qu'une grande partie des adhérents des syndicats membres a cliqué sur le « bouton de vote » FAEN au moment de voter pour le CTA et le CTMEN, et que le mauvais report de voix provient essentiellement d'autres électeurs (ni adhérents, ni sympathisants) qui connaissent le syndicat, mais méconnaissent sa fédération.**

**Sans remettre en question le principe d'une liste fédérale regroupant les différentes catégories de personnels titulaires et non titulaires relevant du champ de syndicalisation des syndicats membres (professeurs du premier et second degré, CPE, personnels administratifs, personnels de direction), il est impératif de tirer les enseignements des élections de 2011 et 2014 et de conduire une réflexion sur la pertinence d'utiliser un « bouton de vote » portant le logo de la FAEN pour les prochains scrutins de 2018 au CTMEN et aux CTA.**

**Les résultats obtenus par la liste SAGES-SNAPAI (soutenue par la FAEN et ses autres syndicats) au CTMESR doivent être intégrés dans cette réflexion.**

Analyse nationale : Les syndicats de la fédération ont obtenu 5272 voix aux CAPN, dont 4249 voix pour le seul second degré. La FAEN a obtenu 4075 voix au CTMEN, soit 1200 voix non reportées entraînant la perte de précieux moyens syndicaux (décharges) pour la FAEN et ses syndicats.

Exemple académique : Dans l'académie d'Aix-Marseille, les syndicats de la FAEN ont recueilli 1363 voix aux CAPA et CCPA (SIAES 1198 voix, SNAPAI 153 voix, SNCL 12 voix). La liste FAEN présentée au CTA a recueilli 1088 voix. Ce sont près de 300 voix qui ne se sont pas

reportées sur la liste FAEN, privant ainsi la FAEN d'un siège au CTA, et au CT spécial des quatre départements, notamment le 05 (siège raté à 7 voix) et le 13 (siège raté à 109 voix). Le dernier siège au CTA a été attribué à la plus forte moyenne avec 1314 voix.

**La fédération peut toutefois s'appuyer sur les compétences de ses responsables et sur certaines progressions catégorielles ou géographiques pour envisager avec détermination la prochaine échéance électorale.**

A la CAPN des Professeurs de Chaire Supérieure, avec 9,62 % des voix, pour sa première participation, la liste d'union SAGES-SIES-SNCL (affiliés à la FAEN) arrive en quatrième position nationale.

A la CAPN des Professeurs Agrégés, avec 3,93 % des voix, la liste d'union SAGES-SIES-SNCL (affiliés à la FAEN) arrive en septième position nationale.

Au CTMESR, la liste SAGES - SNAPAI a obtenu un score tout à fait honorable au vu des modestes moyens financiers de nos syndicats comparés à ceux des grosses centrales fédérales.

Dans certaines académies, des progressions notables sont enregistrées aux CAPA (entrée dans certaines CAPA, gains de sièges ou progression en pourcentage). Dans d'autres académies, la diminution des scores électoraux est stoppée et une dynamique positive se met en place.

**La synergie, la mutualisation et la réflexion perpétuelle sur nos pratiques syndicales respectives doit se poursuivre et s'amplifier, pour tirer - sans dénaturer nos identités syndicales - profit des exemples à suivre et des méthodes desquelles s'inspirer.**

**La premier combat à mener est celui de la syndicalisation.**



ANNEXE AU RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE  
XIème Congrès de la FAEN - 4 février 2016

Tableau récapitulatif des voix obtenues  
aux CTA (Comités Techniques Académiques)

ACADEMIES	VOIX FAEN	SUFFRAGES EXPRIMES	% FAEN
Aix-Marseille	1088	18618	5,84%
Amiens	77	12555	0,61%
Besançon	-	-	-
Bordeaux	120	18928	0,63%
Caen	286	9121	3,14%
Clermont-Ferrand	-	-	-
Corse	-	-	-
Créteil	155	24916	0,62%
Dijon	-	-	-
Grenoble	-	-	-
Guadeloupe	325	5220	6,23%
Guyane	-	-	-
Lille	168	23344	0,72%
Limoges	-	-	-
Lyon	107	16637	0,64%
Martinique	-	-	-
Mayotte	187	3087	6,06%
Montpellier	330	17925	1,84%
Nancy-Metz	313	14791	2,12%
Nantes	137	16394	0,84%
Nice	134	12132	1,10%
Nouvelle-Calédonie	-	-	-
Orléans-Tours	99	14581	0,68%
Paris	-	-	-
Poitiers	61	11280	0,54%
Reims	-	-	-
Rennes	-	-	-
La Réunion	45	10598	0,42%
Rouen	82	11888	0,69%
Saint-Pierre et Miquelon	-	-	-
Strasbourg	171	10176	1,68%
Toulouse	98	18117	0,54%
Versailles	206	25843	0,80%
Wallis et Futuna	-	-	-
<b>TOTAL voix FAEN aux CTA</b>	<b>4189</b>		